



■ Changement de statut de la France au regard de l'ESB

En février dernier, <u>la commission scientifique</u> de l'OIE a validé le dossier de demande de la France de retrouver son statut négligeable au regard de l'ESB. Ce changement de statut sera annoncé fin mai, après un vote favorable lors de l'Assemblée générale annuelle de l'OIE. Cependant, il faudra encore attendre une reconnaissance de notre statut au niveau européen, avec une actualisation de la <u>Décision de la Commission CE 2007-453</u>. À partir de la publication de la <u>Décision européenne modifiée, cet été, la liste des MRS qui s'appliquera pour les bovins français sera la liste réduite (le crâne, à l'exclusion de la mandibule, y compris l'encéphale et les yeux, ainsi que la moelle épinière des animaux âgés de plus de 12 mois). Nos services sont mobilisés pour que la publication intervienne le plus tôt possible, soit en juillet prochain plutôt qu'en août. C'est dans cette optique qu'un courrier co-signé par Gilles Gauthier, Président de Culture Viande, a été adressé au Premier Ministre.</u>

■ Restauration collective : la filière bovine interpelle le ministre de l'Économie, ainsi que l'AMF, l'ADF & l'ARF

Conformément à la demande formulée par Culture Viande lors de la réunion de la section Bovine d'Interbev ce 22 mars, Interbev a adressé un courrier aux Présidents de l'<u>AMF</u> (Association des Maires de France), l'<u>ADF</u> (Association des Départements de France) et l'<u>ARF</u> (Association des Régions de France), ainsi qu'au <u>Ministre de l'Économie</u>. L'objectif vise à alerter les élus décisionnaires et les responsables des appels d'offres en restauration collective sur l'indispensable revalorisation des budgets alloués à la commande publique pour continuer à fournir la viande bovine française durable et de qualité répondant aux ambitions définies par la Loi Climat.

Porc: 22 426 T comptabilisées pour le stockage privé communautaire, dont 715 pour la France

La campagne de stockage privé communautaire porc a été ouverte le 25 mars et sera clôturée le 29 avril 2022. La situation de l'opération du 25 mars au 6 avril 2022 recense un total souscrit par l'ensemble des pays de l'UE de 22 426 tonnes, réparties par pays ainsi : Espagne, 5 944 t ; Pays-Bas, 5 420 t ; Danemark, 5 265 t ; Allemagne, 2 716 t ; Pologne, 1 000 t ; France, 715 t ; Belgique, 277 t. Concernant la durée des contrats, 57% sont conclus pour 60 jours, 30% sont conclus pour 90 jours. 60 % des volumes sont constitués de viandes désossées, 17 % des poitrines désossées. À noter : concernant la souscription de contrats de stockage privé en France, FranceAgriMer rappelle l'importance de suivre strictement la procédure explicitée dans le cahier des charges.

■ Plénière Duralim : pour une traçabilité robuste du soja

<u>Duralim</u> qui compte désormais 98 membres dont <u>Culture Viande</u>, tenait sa réunion plénière ce 5 avril à Paris. Lors de la présentation des actions en cours pour contribuer à l'engagement « *zéro déforestation / conversion »*, la parole était donnée à l'ONG *Earthworm* qui réussit l'exploit d'engager les enseignes de la grande distribution à signer le fameux *Manifeste contre la déforestation* de cette ONG. Or l'ONG a été prise en défaut lors de la présentation de son engagement (la « stratégie du cargo ZDC » - Zéro Déforestation et Conversion) sur lequel s'appuient pourtant les distributeurs signataires de ce *Manifeste* pour exiger de leurs fournisseurs des garanties quant au retrait de tout soja déforestant de leur chaîne d'approvisionnement. Dès lors que les représentants de l'ONG déclaraient que les cargos ZDC destinés à la France n'étant pas forcément exempts de soja issus de zones déforestées, Earthworm s'engage à remonter les filières de production. Comment fonder un engagement sans décrire les moyens mis en œuvre pour parvenir à la stratégie décrite ?

Heureusement que de son côté, le <u>Céréopa</u> avance en préparant la 2^{nde} version de l'*Observatoire du risque de déforestation*, un outil qui s'attache à renforcer la qualité d'informations plus fiables pour les membres de Duralim que celles délivrées par des ONG en mal de visibilité.

■ Le Guide de l'UECBV sur l'hygiène de l'abattage est validé

Depuis quelques années, l'UECBV travaillait sur un Guide professionnel pour partager des bonnes pratiques d'hygiène à l'abattage. La finalisation de ce document a pris du temps parce qu'il y a eu trois périodes de consultation des autorités officielles. Les autorités ont montré un grand intérêt pour le guide et elles ont contribué de façon très positive. Le Comité permanent de la chaine alimentaire a validé le Guide le 1^{er} avril 2022, mettant un point final à un long cycle de travail au sein de l'UECBV. Culture Viande a participé à la rédaction du Guide et salue l'aboutissement de ce travail collectif de qualité mené avec les fédérations des autres États membres. Le Guide sera prochainement mis en ligne sur le site de la Commission européenne (DG SANTE).